



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU COMITE
23 JUIN 2018 A PONTIVY

LISTE DES INVITES

Président de la Ligue : Renan THEPAUT

Anciens Présidents du Comité 56 : Denis LECOMTE, Claire LOMENECH, Robert JOUAN, Maxime LE COUSTOMER, Joël SELIGOUR

Président du CDOS : Jean-François MEAUDE

Président de la DDCS : Thierry MARCILLAUD

Maire de Pontivy et Présidente de Pontivy Communauté : Christine LE STRAT

Adjoint aux Sports à la Mairie de Pontivy : Michel JARNIGON

Presse : Le Télégramme et Ouest France (invitations faites par le club)

CLUB ABSENT :

Argoet STT, représentant 3 voix

ORDRE DU JOUR

1. Accueil par les Présidents de Pontivy-Malguénac TT et du Comité Départemental
2. Nouveaux locaux du Comité Départemental :
 - Présentation
 - Vote
3. Adoption des nouveaux statuts applicables pour l'Assemblée Générale Elective de 2020
4. Championnat par équipes et débat
5. Questions diverses

1- Mot d'accueil du Président de Pontivy-Malguenac

Bonjour à tous, je me présente, François SOUBEN président du club de Pontivy-Malguenac Tennis de Table. Nous sommes ravis de vous accueillir à l'assemblée générale extraordinaire du Comité du Morbihan de tennis de table et vous souhaitons de bons débats à tous.

Mot d'accueil du Président du comité départemental

Avant de commencer merci d'excuser : Renan THEPAUT, Denis LECOMTE, Claire LOMENECH, Robert JOUAN, Maxime LE COUSTOMER, Joël SELIGOUR, Jean-François MEAUDE, Thierry MARCILLAUD, Christine LE STRAT, Michel JARNIGON

Mot du Président

Bonjour à toutes et tous

Je vous remercie d'être présents à cette AG Extraordinaire. Je ne ferai pas de rapport moral, ce sera en septembre.

Pourquoi une AG Extraordinaire ?

Pour décider de réaliser un investissement immobilier avec une garantie réelle prise par la banque, il faut une AG Extraordinaire. C'est un sujet important qui répond à un besoin de santé publique, celle de nos salarié(e)s.

Pour modifier les statuts et répondre aux exigences de la Fédération, il faut une AG Extraordinaire.

Nous en profiterons, car nous aurons un peu de temps devant nous, pour débattre avec vous de la modification du championnat par équipes sur les divisions Pré-Régionale et D1, celle que tout le monde souhaite voir mise en place dès septembre prochain.

Patrick PASCO

2- Nouveaux locaux du Comité Départemental

- Présentation :

Le Président du Comité rappelle qu'une présentation avait été faite l'année dernière des locaux actuels, que l'AG avait donné son accord pour un déménagement et selon les souhaits de l'assemblée présente, il peut remonter le Power Point de l'année dernière. Il présente le projet (diaporama) :

Les locaux actuels

- Lors de l'AG de l'année dernière, [présentation](#) faite des locaux actuels
- Pour des questions de santé et de salubrité publiques, les clubs ont approuvé à l'unanimité un déménagement du Comité
- Nous avons visité des locaux tant à la location qu'à la vente
- Pour mémoire, le loyer du local actuel est de 368 €/mois pour environ 44 m² (8,36 €/m²)
- Pour information, le CDOS paie la location de ses locaux 11 € le m²



Exemples de locaux à louer

SURFACES

Batiment Etage	Type	Surface approximative
RDC	1ère pièce	20 m ²
RDC	2ème pièce	11 m ²
RDC	3ème pièce	9 m ²
RDC	WC	1 m ²
Total		41 m²

DESCRIPTION

Au RDC d'un immeuble en copropriété à usage de commerce et d'habitation, un local commercial de 42 m² environ, comprenant : trois pièces et WC.

PRESTATIONS

Vitrine droite
Chauffage fioul
Parquet flottant



Soit 41 m² pour 400 €/mois (9,76 €/m²)

LORIENT (56100)
6 rue Georges Gaigneux

CONDITIONS GENERALES

BAIL :	Bail commercial 3.6.9.; Bail professionnel
DESTINATION(S) :	Dans le cadre du bail, l'activité autorisée sera limitée et définie précisément.
DROIT D'ENTREE :	0 €
Loyer/an :	4 800,00 € / an
REGIME FISCAL :	Non soumis à TVA
DEPOT DE GARANTIE :	2 termes de loyer
TAXE FONCIERE :	600,00 € / an Provision à la charge du preneur, payable aux mêmes termes que le loyer
CHARGES :	720,00 € / an Provision à la charge du preneur, payable aux mêmes termes que le loyer



[LI1713129](#)

Exemples de locaux à louer (2)

SURFACES		
Batiment Etage	Type	Surface approximative
RDC	1 grand accueil	50 m ²
RDC	2 bureaux	
RDC	1 local rangement	
RDC	Sanitaires	
Total		50 m²

LORIENT (56100)
14 rue Jean Jaurès

Location
Bureaux
Surface 50 m²
Droit d'entrée : 0 €

SITUATION & DESSERTE
Quartier Merville

DESCRIPTION
Dans un immeuble à usage d'habitation et de commerce, un local avec vitrine d'angle au RDC, de 50 m² environ, comprenant : un grand accueil, deux bureaux, un beau rangement et sanitaires.


PRESTATIONS
Chauffage électrique

CONDITIONS GENERALES

BAIL : Bail commercial 3.6.9.
DESTINATION(S) : Dans le cadre du bail, l'activité autorisée sera limitée et définie précisément.
DROIT D'ENTREE : 0 €
Loyer/an : 6 960,00 € / an
REGIME FISCAL : Non soumis à TVA
DEPOT DE GARANTIE : 2 termes de loyer
TAXE FONCIERE : Néant
CHARGES : Remboursée au bailleur
HONORAIRES : 8% HT (9,60% TTC) du loyer HT triennal;+ 750 € HT (900 € TTC) de rédaction d'acte, Payable comptant à la signature du bail à la charge du preneur

Soit 50 m² pour 580 €/mois (11,60 €/m²)

[LT1612758](#)



Exemples de locaux à louer (3)

SURFACES		
Batiment Etage	Type	Surface approximative
RDC	BUREAUX	52 m ²
Total		52 m²

SITUATION & DESSERTE
Proximité de L'hôpital du Scorff

DESCRIPTION
Dans un immeuble en copropriété (Hall A), à usage de locaux professionnels, des bureaux en RDC de 52 m² environ, comprenant : une salle d'attente, un bureau, deux locaux archives, une grande salle (25,70 m² env.) et WC.

PRESTATIONS
Chauffage électrique



LORIENT (56100)
1A rue Alcide de Beauchêne

CONDITIONS GENERALES

BAIL : Bail commercial 3.6.9.;Bail professionnel
DESTINATION(S) : Bureaux
DROIT D'ENTREE : 0 €
Loyer/an : 7 200,00 € / an
REGIME FISCAL : Non soumis à TVA
DEPOT DE GARANTIE : 2 termes de loyer
TAXE FONCIERE : à préciser
CHARGES : à préciser
HONORAIRES : 2 mois de loyer;+ 750 € HT (900 € TTC) de rédaction d'acte, Payable comptant à la signature du bail à la charge du preneur

Local aux normes handicapés

Soit 52 m² pour 600 €/mois (11,54 €/m²)

[LT1713113](#)



Exemples de locaux à louer (4)

SURFACES		
Batiment Etage	Type	Surface approximative
RDC	1 réserve	6 m ²
RDC	1 accueil	21 m ²
RDC	Bureau 1	10 m ²
RDC	Bureau 2	10 m ²
RDC	Bureau 3	13 m ²
RDC	WC/Dégagement	4 m ²
Total		64 m²

SITUATION & DESSERTE

Proche centre-ville

DESCRIPTION

Dans un immeuble en copropriété à usage de commerce, de bureau et d'habitation, un local professionnel de 64 m² environ, comprenant : 1 accueil, 3 bureaux, WC et 1 réserve.
+ 3 places de parking privatives extérieures.

PRESTATIONS

Chauffage collectif
3 Parkings privatifs en extérieur

LT1612729



LORIENT (56100)
21 rue François Le Levé

CONDITIONS GENERALES

BAIL : Bail commercial 3.6.9.; Bail professionnel
 DESTINATION(S): Dans le cadre du bail, l'activité autorisée sera limitée et définie précisément.
 DROIT D'ENTREE : 0 €
 Loyer/an : 6 840,00 € / an
 REGIME FISCAL : TVA 20 %
 DEPOT DE GARANTIE : 2 termes de loyer
 TAXE FONCIERE : 1 020,00 € / an Provision à la charge du preneur, payable aux mêmes termes que le loyer
 CHARGES : 720,00 € / an Provision à la charge du preneur, payable aux mêmes termes que le loyer
 HONORAIRES : 8% HT (9,60% TTC) du loyer HT triennal; + 750 € HT (900 € TTC) de rédaction d'acte.; Payable comptant à la signature du bail à la charge du preneur

Soit 64 m² pour 684 €/mois TTC (10,69 €/m²)



Exemples de locaux à vendre (1)

SITUATION & DESSERTE

Axe très passant

DESCRIPTION

Dans un immeuble en copropriété à usage de bureaux, de commerces et d'habitations, un local de 82 m² environ, comprenant : 3 bureaux, 1 accueil et sanitaires.

PRESTATIONS

Locaux très agréables avec aménagements de qualité.
Chauffage : gaz collectif.

OBSERVATIONS

Locaux entièrement réaménagés en 2011 (électricité, plomberie, revêtements sols et murs...)
Les charges comprennent le chauffage.



LORIENT (56100)
25 Bd de Normandie

SURFACES

Batiment Etage	Type	Surface approximative
RDC	1 accueil	
RDC	3 bureaux	82 m ²
RDC	Sanitaires	
Total		82 m²

CONDITIONS GENERALES

DESTINATION(S): Bureaux
 PRIX : 120 000,00 € Prix Net Vendeur
 REGIME FISCAL : Droits d'enregistrement
 CHARGES : 1 840,00 € / an Année 2015
 TAXE FONCIERE : 618,00 € / an Année 2015
 HONORAIRES : 7% HT (8,40% TTC) du prix Net Vendeur; + 750€ HT (900 € TTC) de rédaction d'acte à la charge de l'acquéreur

Quelques [photos](#) de ce local ont été présentés à la dernière AG

Soit 1463 € le m² + 11000 € d'honoraires
Et 155 € de frais mensuels de copropriété



Exemples de locaux à vendre (2)

SITUATION & DESSERTE

Axe de grands passages.

DESCRIPTION

Au RDC d'un immeuble à usage de locaux professionnels et d'habitations, un local à usage professionnel de 121,10 m² environ, comprenant : un accueil, un grand bureaux, un bureau, deux pièces et sanitaires + une cave en sous-sol.

PRESTATIONS

Chaudière fuel récente (2008)



LORIENT (56100)
3 Boulevard Franchet d'Esperey

Vente
Bureaux
Surface 121 m²
BEL EMPLACEMENT - DEVANT LA FUTURE
GARE DE LORIENT

SURFACES

Batiment Etage	Type	Surface approximative
Sous sol	CAVE	
RDC	LOCAL PROFESSIONNEL	121 m ²
Total		121 m²

CONDITIONS GENERALES

DESTINATION(S):	à préciser
PRIX :	130 000,00 € Prix Net Vendeur
REGIME FISCAL :	Droits d'enregistrement
CHARGES :	1 000,00 € / an (2016)
TAXE FONCIERE :	1 472,00 € / an (2016)
HONORAIRES :	7% HT (8,40% TTC) du prix Net Vendeur; + 750€ HT (900 € TTC) de rédaction d'acte à la charge de l'acquéreur

Quelques [photos](#) du local

Soit 1074 € le m² + 11800 € d'honoraires
Et 83 € de frais mensuels de copropriété



Exemples de locaux à vendre (3)

SITUATION & DESSERTE

Proximité de L'hôpital du Scorff

DESCRIPTION

Dans un immeuble en copropriété (Hall A), à usage de locaux professionnels, des bureaux en RDC de 52 m² environ, comprenant : une salle d'attente, un bureau, deux locaux archives, une grande salle (25,70 m² env.) et WC.

PRESTATIONS

Chauffage électrique

OBSERVATIONS

Bon état - Idéal profession libérale



Local aussi proposé à la location

Soit 1442 € le m² + 7200 € d'honoraires

LORIENT (56100)
1A rue Alcide de Beauchêne

SURFACES

Batiment Etage	Type	Surface approximative
RDC	BUREAUX	52 m ²
Total		52 m²

CONDITIONS GENERALES

DESTINATION(S):	Bureaux
PRIX :	75 000,00 € Prix Net Vendeur
REGIME FISCAL :	Droits d'enregistrement
CHARGES :	à préciser
TAXE FONCIERE :	à préciser
HONORAIRES :	7% HT (8,40% TTC) du prix Net Vendeur; + 750€ HT (900 € TTC) de rédaction d'acte à la charge de l'acquéreur



Situé au 12 place du parvis des Halles St Louis
Au 1^{er} étage

Notre projet



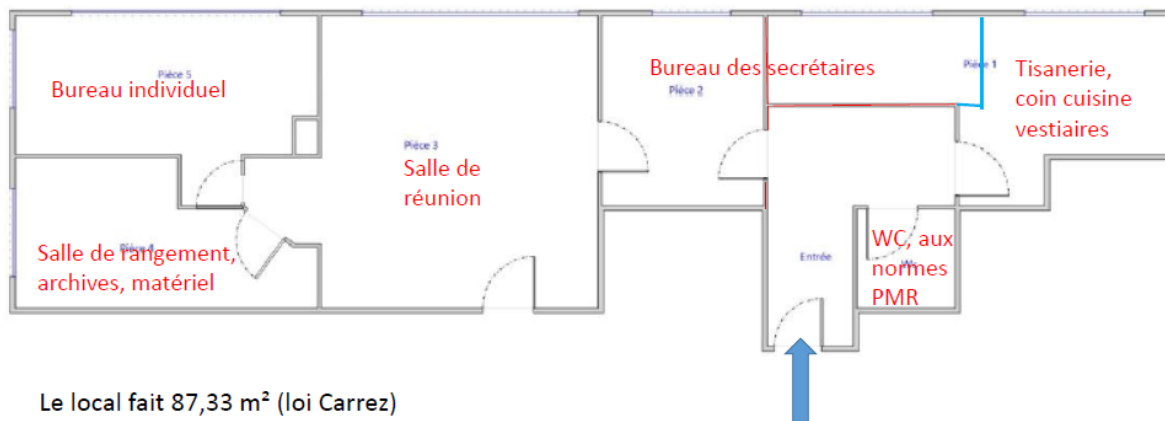
Entrée

A la sortie de l'ascenseur ou de l'escalier, visibilité immédiate de l'entrée des bureaux



Ce projet est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, en arrivant par le début de la rue Clairambault – rue du maréchal Foch.

Des travaux intérieurs sont prévus : modification des cloisons par les membres du comité, et la plomberie par un plombier professionnel



Le local fait 87,33 m² (loi Carrez)

Cloisons **en rouge** : cloisons que nous enlevons pour faire entrer de la lumière dans l'entrée

Cloisons **en bleu** : cloisons que nous installons

Pour le coin cuisine, un évier et un ballon d'eau-chaude seront installés



Le local représente les 6 fenêtres ci-dessous et les 20 ci-après



Quelques photos : les abords



Des parkings sont à proximité. Celui de la Place d'Armes est à 200 m

Quelques photos : la salle de réunion

Le bureau des secrétaires

Le local rangement et le bureau individuel



Quelques photos : le local rangement et le bureau individuel



Quelques photos : le bureau des secrétaires

5 fenêtres vont l'éclairer

Cloisons enlevées



→ = cloison posée



Les conditions financières

- Coût d'acquisition : 85 000 € (soit 973 €/m²)
- Frais d'agence : 4 000 € (5 525 € réclamés au départ)
- Frais de notaire : 7 200 € (estimation)
- Frais d'aménagement : 2 000 € (environ, dont 1600 € de plombier)
- Frais de dossier du crédit bancaire : 250 €
- Frais de garantie du crédit bancaire ([PPD](#)) : 600 € (estimation)
- **Total : 99 050 €**
- Le Comité s'était fixé une limite à ne pas dépasser : 100 000 €



Le financement et les charges

- Prêt bancaire : 45 000 € sur 15 ans à 1,95 %
 - Les mensualités sont de 288.55 €
 - Sur 12 ans, le taux passait à 1,65 % pour des mensualités de 382,97 €, mais on augmentait nos charges d'environ 90 €/mois → **INCONCEVABLE**
- Autofinancement du Comité pour le reste, soit environ 55 000 €
- Charges de copropriété : 847,35 € pour l'année 2017, soit 70,61 €/mois
- Total mensuel : **359,16 €** à comparer au loyer actuel : **368,23 €**
- Nous aurons la taxe foncière en plus, mais nous allons économiser sur l'électricité où nous payons actuellement plus de 120 €/mois



Avant d'arriver au vote de la résolution, Patrick Pasco précise que les frais d'hypothèque seraient d'environ 960 € pour environ 574 € pour un PPD.

RESOLUTION à VOTER

Selon l'article 6 des statuts actuels :

L'Assemblée Générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions immobilières, sur la constitution d'hypothèque

- ➡ Autorisez-vous le Comité à devenir propriétaire de son siège social, avec mandat donné au Président pour ce faire, et, en contrepartie de l'emprunt sur 15 ans octroyé par la banque, la constitution d'une garantie Privilège de Prêteur de Deniers, sur le bien présenté, 12 place des Halles St Louis à Lorient et dans les conditions financières présentées ?



Patrick Pasco précise que l'adresse officielle mentionnée dans le compromis est 7 rue Clairambault à Lorient, mais que, sur les conseils du vendeur et de l'agence, l'adresse courrier sera bien 12 place des Halles St Louis à Lorient.

La parole est donnée à l'assemblée pour poser des questions :

Interrogation sur l'ancien local : Celui-ci sera restitué à son propriétaire, car nous y étions locataires. Un préavis de 3 mois est obligatoire. Au 30 Septembre nous ne l'occuperons plus.

Planning envisagé : Si l'issue du vote est favorable, passage chez le notaire dès la première quinzaine de Juillet, les travaux débuteraient entre le 15 Juillet et le 15 Aout, afin qu'au retour de vacances de nos salariés, les nouveaux locaux soient prêts.

Fonds propres du comité : Lors de notre prise de fonction, nous avons à notre disposition un montant de 100 000 euros disponible dans notre trésorerie. Celui-ci apparait dans notre bilan comptable du dernier exercice.

Augmentation des licences : l'augmentation des licences n'est aucunement liée à l'utilisation ou pas de ces fonds propres, nous sommes dans l'obligation d'avoir les réserves nécessaires afin d'assurer l'avenir de nos salariés. De même, la perte de diverses subventions du CNDS (7400 €), de l'augmentation des licences imposée par la FFTT (2 €) et la Ligue de Bretagne (0,55 €), ainsi que la perte de ressources propres liée à la non réalisation des entrainements sur les clubs morbihannais, nous oblige à imposer cette augmentation.

Cout du déménagement : Le cout du déménagement sera nul, car effectué par nous-mêmes, et avec nos propres véhicules. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. Il ne reste plus qu'à demander les autorisations pour se garer sur le parvis auprès de la Mairie de Lorient.

Notion du vestiaire : L'assemblée nous fait remarquer qu'un local vestiaire est indispensable, nous le mettrons dans le local « tisanerie ».

Nettoyage des nouveaux locaux : Il sera effectué au départ par le personnel du comité quitte à ce que plus tard nous prenions à moindre cout une société de nettoyage.

Le Président propose que le vote se fasse à bulletin secret.

Résultat du vote à bulletin secret :

- Voix exprimables : 168
- Voix non exprimées pour absence : 3

- Voix exprimées OUI : 150
- Abstention : 11
- Voix exprimées NON : 4

LA RESOLUTION EST ADOPTEE.

Le Président remercie l'assemblée pour ce vote positif qui va permettre aux salariés de travailler dans des conditions décentes.

Si le planning des travaux est respecté, il propose que les clubs viennent chercher leurs feuilles de rencontre au nouveau siège du Comité, via une journée Portes Ouvertes.

Dès lundi 25 la lettre de résiliation du bail va être envoyée.

Il indique également que la mairie de Lorient désire faire des Halles St Louis, donc sous les locaux du Comité, une « Silicon Valley » lorientaise.

3- Modification des statuts

- Présentation :

- A la demande de la Fédération et sur injonction du Ministère des Sports, nous devons modifier nos statuts pour :
- Prévoir que la représentation de chaque sexe au sein du Comité Directeur soit au moins de 25 % à compter de 2020 (Art. 7.1)
 - A noter que si les 25 % ne sont pas atteints, ces postes ne peuvent pas être couverts par des personnes de l'autre sexe. Ils sont bloqués et réservés.
- Supprimer l'obligation d'avoir un médecin élu (Ancien Art. 7.1)

.../...



-
- Définir le mode de scrutin : **plurinominal** ou liste bloquée (Art. 7.2)
 - Définir le mode d'élection du Président (Art. 11) :
 - Soit la personne en tête de liste
 - Soit élection par l'AG
 - Soit **élection par le Comité Directeur**
 - Définir le mode d'élection du bureau (Art. 12) :
 - Soit **élection des membres du bureau par le Comité Directeur**
 - Soit élection des membres du bureau sur proposition du Président par le Comité Directeur
 - Soit élection des membres du bureau poste par poste sur proposition du Président par le Comité Directeur

En **rouge**, les choix du Comité Directeur



Le projet a été envoyé avec la convocation (en annexe de ce PV)

Une autre modification porte sur le nombre des membres du Comité Directeur qui a été réduit de 19 à 16, avec voix prédominante pour le Président en cas d'égalité des voix lors d'un vote au sein du Comité Directeur. Patrick Pasco indique que depuis son arrivée dans le Morbihan en 2006, et sauf erreur de sa part, il n'a jamais vu 19 élus au sein du Comité.

Grace à l'adoption de la résolution, la dernière modification portera sur l'adresse du siège social pour une mise en application des nouveaux statuts après la signature chez le notaire, soit mise en application le 01/08/2018.

Le vote se fait à main levée à la demande de l'assemblée.

- **Vote :**

- Voix exprimables : 168

- Voix non exprimées pour absence : 3

- Voix exprimées OUI : 165

- Abstention : 0

- Voix contre : 0

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des clubs présents

4- Championnat par équipes et débat

- **Présentation de la réforme envisagée** (par Bernard CHAPALAIN)

Avant de laisser la parole à Bernard, Patrick Pasco rappelle les dispositions qui ont été adoptées lors du Comité Directeur du 04 mai dernier, à savoir :

Autorisation officielle pour présenter une équipe incomplète à 3 joueurs pour éviter les faux noms sur la feuille de rencontre. Il demande que les clubs jouent le jeu et soient honnêtes dans leur composition d'équipe.

Possibilité pour les équipes de jouer sur l'ensemble du week-end. Pour cela, il faudra que les 2 équipes se mettent d'accord et envoient toutes les 2 l'information au comité. Ainsi le Comité pourra vérifier la véracité de l'accord commun. S'il n'y a pas d'accord, la journée devra se jouer à la date prévue.

Bernard prend la parole :

Compte tenu de l'organisation actuelle du Championnat par équipes départemental qui peut entraîner, dans certaines circonstances de descentes de Régionale 3, une descente du quatrième de Pré-Régionale vers la Départementale 1, le Comité, suite à la réunion du 4 mai dernier, envisage une modification de l'organisation de la Pré-Régionale et des Départementales 1, pour éviter cette situation déjà rencontrée.

L'idée est de créer une seconde Pré-Régionale avec des équipes de Départementale 1 pour une pyramide de deux Pré-Régionales et deux Départementales 1. Cette organisation ne touche pas aux Clubs et au nombre d'équipes jouant le samedi soir. Avec deux équipes qui montent en Régionale 3, il y aurait donc une montée par poule. Le choix de 2 D1 est le plus facile à mettre en place car de nombreuses équipes refusent de jouer le Samedi.

De même la constitution des poules de Pré régionale et de D1 se feront suivant le serpent afin d'avoir une meilleure équité sportive ainsi que des poules plus équilibrées.

Il est également envisagé de passer les poules de départementale 2 de 5 à 4 poules lors de la saison 2019/2020.

Le fait de créer des départementales 5 est difficilement envisageable vu les disparités géographiques qu'il pourrait y avoir entre les clubs. Le réengagement des équipes pourra se faire par mail.

Concernant les équipes incomplètes, le joueur absent est le joueur positionné en D ou en Z. De même le double A doit être complet.

Les poules seront réalisées à partir de la mi-Août de la Pré régionale à la départementale 3, pour la D4 la date sera jusqu'au Lundi 9 Septembre.

Le calendrier sera sur le site du comité, ne pas hésiter à aller le consulter pour voir les modifications.

Le fait d'avoir parfois une grande disparité de niveau dans les divisions inférieures ne peut être réglementée, de même que les conditions climatiques dans les salles.

Une simulation de cette nouvelle organisation, en tenant compte de la montée en Départementale 1 de tous les premiers des poules de Départementale 2 (ce qui n'est pas encore officiel !) et un repêchage des sixième et septième de Pré-Régionale, pourrait être la suivante :

Pré-Régionale – Poule A :

GOURIN
PLOERMEL
PLOEMEUR
PONT-SCORFF / GESTEL
HENNEBONT
ASPTT VANNES
AJK VANNES
PLESCOP

Pré-Régionale – Poule B :

GOURIN
PLOERMEL
PLOEMEUR
MUZILLAC
ST ABRAHAM
ARGOET
LOCMINE
CTT VANNES MENIMUR

Départementale 1 – Poule A :

FL KERYADO
PLOUAY
FL LANESTER
GOURIN
QUEVEN
PONT-SCORFF / GESTEL
ST THURIAU
BRANDERION

Départementale 1 – Poule B :

FL KERYADO
MUZILLAC
ST RAOUL
PLUMELEC
SENE
ASPTT VANNES
CTT VANNES MENIMUR
AJK VANNES

La numérotation des équipes n'est pas reprise puisqu'elle est susceptible d'évoluer et l'ordre dans les poules n'est qu'informatif. C'est juste une répartition des équipes.

5- Questions Diverses

- Tarifs

Le Président indique que suite à la baisse des tarifs de la Ligue de 10,80 € sur les licences traditionnelles des benjamins-poussins, le Comité baisse de 11 € le prix des licences traditionnelles sur ces catégories de jeunes. Cela concerne 54 joueurs et joueuses cette saison.

De même sur les licences Promos, vétérans seniors et juniors, la Ligue baisse d'1 € ses tarifs, baisse que nous répercutons. Cela concerne 272 licenciés.

De nombreux clubs s'interrogent sur l'augmentation des licences, continuellement demandée par la FFTT. Une telle augmentation engendrera obligatoirement une baisse des licenciés et mettrait les clubs dans une situation difficile. Il convient de faire remonter ce mécontentement auprès de nos représentants à la Ligue de Bretagne lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 29 Septembre 2018 à Pontivy. Les clubs morbihannais sont invités à s'y rendre.

CLOTURE DE L'AG

Le Secrétaire Général du Comité

Patrick EVENO

Le Président du Comité

Patrick PASCO

Annexe : nouveaux statuts du Comité du Morbihan de Tennis de Table